



Politique d' Éducation inclusive

Papineau



(Révisé en octobre 2022)



Politique créée en 2018

Révisée en octobre 2022

Comité directeur :

Mme Josée Paquette, cheffe d'établissement

Mme Véronique Cloutier, coordonnatrice du PEI

Mme Jacinthe Lalonde, orthopédagogue

Mme Sophie Dancause, enseignante PEI

M. Étienne Lussier, enseignant PEI

Dans le présent document, pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE : MISSION ET VISION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	5
ÉNONCÉ DE POLITIQUE ET BUT DE L'INCLUSION.....	6
OBLIGATIONS LÉGALES	7
SERVICES AUX ÉLÈVES.....	8
SOUTIEN AUX ÉLÈVES	8
CERTIFICATION, ÉVALUATIONS ÉLECTRONIQUES ET AMÉNAGEMENTS À DES FINS D'INCLUSION	8
AUTRE SOUTIEN ET DIFFÉRENCIATION	8
DROITS ET RESPONSABILITÉS.....	10
ÉTABLISSEMENT	10
ENSEIGNANTS	10
ÉLÈVES	11
PARENTS/TUTEURS LÉGAUX	11
LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ.....	12
LIEN AVEC LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	13
LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ADMISSION.....	14
ANNEXES	15
ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE SIGNALEMENT	15
ANNEXE 2 : PLAN D'INTERVENTION TYPE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	20
ANNEXE 3 : FICHES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES.....	21
ANNEXE 4 : PROCÉDURES RAI (RÉPONSE À L'INTERVENTION)	23
BIBLIOGRAPHIE	24

PRÉAMBULE : MISSION ET VISION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'École secondaire Louis-Joseph-Papineau vise la réussite de l'ensemble de ses élèves. Pour permettre à chaque élève de s'épanouir, l'école doit s'adapter à la diversité des personnes et de leurs besoins éducatifs en leur offrant les meilleures occasions d'apprentissage. Ainsi, la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. De plus, le Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI), par l'entremise de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), a pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers sa planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible. Les élèves sont invités à sortir de l'école pour voyager dans la province, mais aussi dans différents pays dans le but d'apprendre non seulement la langue, mais de développer des relations interculturelles significatives. Des projets visent la correspondance avec d'autres élèves afin de les sensibiliser aux différentes histoires de vie d'autres adolescents du monde. Des invités de marque viennent parler de leur parcours pour ouvrir les horizons des jeunes et développer le citoyen du monde en devenir. Le contexte socioculturel et l'indice de défavorisation nous forcent à adapter les activités proposées pour celles à moindre coût au-delà de la communauté immédiate.

Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif de notre école, l'énoncé de la vision qui a guidé nos travaux est : « Mon école, mon engagement, ma réussite ». L'établissement souhaite que chaque élève se sente comme chez lui, en sécurité et dans un milieu où il peut s'épanouir en tant qu'apprenant de toute une vie. Les multiples situations de collaboration et de socialisation offertes plongent l'élève dans un milieu où l'apprentissage dépasse les simples matières scolaires. Différentes compétences seront développées dans un milieu proposant des activités et des projets variés. Les élèves sont invités à s'engager dans leur réussite, mais aussi dans leur milieu pour faire rayonner le PEI dans leur communauté. Un engagement intègre et respectueux assure un milieu de vie sain et un climat propice à l'apprentissage. Chaque élève et membre de la communauté scolaire est responsable de la réussite de chacun et un sentiment de confiance est essentiel. L'établissement vise la réussite scolaire, mais également la réussite personnelle de chacun des individus. Le développement de compétences visant le vivre ensemble harmonieux est primordial. Enfin, l'école s'est donné comme mandat de propager les valeurs suivantes : engagement, respect et ouverture d'esprit.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE ET BUT DE L'INCLUSION

Le PEI étant un programme scolaire ouvert à tous les élèves, il se peut que durant leur cheminement, l'organisme doive mettre en place des adaptations spécifiques afin de répondre aux besoins des élèves. Ces besoins pourraient découler, par exemple, de difficultés langagières, de maladies chroniques, de problèmes de santé mentale ou d'incapacité physique ou simplement de difficulté spécifique à une matière. Certains élèves peuvent être admis au PEI en ayant un besoin spécifique déjà diagnostiqué et pour d'autres de devoir répondre à un besoin.

Il est attendu des élèves, ayant des besoins éducationnels spéciaux, qu'ils atteignent les objectifs de chaque groupe matière et qu'il soit possible d'obtenir les niveaux les plus élevés de chacun d'entre eux. Les enseignants doivent par conséquent élaborer des pratiques d'enseignement pour que tous les élèves de leur classe aient la possibilité d'atteindre ces objectifs. Ils devront différencier leur enseignement afin que tous les élèves utilisent leur potentiel au maximum et puissent démontrer leur compréhension de différentes manières.

Dans notre établissement, il existe déjà très clairement une politique du centre de service scolaire qui s'applique systématiquement à tous les élèves présentant des handicaps ou des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). Cette politique, régie par les services éducatifs du centre de service scolaire, se veut complète. À des fins plus pratiques, le tableau de la page suivante résume concrètement les actions et les démarches établies pour répondre aux besoins spécifiques de ces élèves. L'élaboration de la politique se veut une base sur laquelle toute la communauté scolaire peut s'appuyer pour favoriser une concertation éclairée des orientations à mettre en place.

OBLIGATIONS LÉGALES

ÉLÈVE AYANT DÉJÀ UN DOSSIER D'AIDE PARTICILIÈRE	ÉLÈVE N'AYANT PAS DE DOSSIER D'AIDE PARTICILIÈRE
L'établissement s'assure de la transmission du dossier de tout nouvel élève de l'établissement. Celui-ci est consulté et analysé par une orthopédagogue professionnelle.	Un signalement par un intervenant enseignant ou non, généralement le tuteur du groupe, est fait à la direction.
L'information est transmise aux enseignants en début d'année lors des rencontres de passage d'un niveau à l'autre. Des rencontres plus spécifiques nécessitant plusieurs intervenants sont tenues pour des cas plus lourds.	La direction dispose d'une période de deux semaines pour donner suite au signalement.
Le plan d'intervention est élaboré, validé et adapté en fonction des besoins de l'élève. Un comité formé de la direction de l'orthopédagogue et des enseignants des matières de base participent à cette rencontre.	Une évaluation du cas de l'élève par des ressources professionnelles est mise en place afin d'identifier la nature ou source des besoins spéciaux. À noter que des mesures adaptatives peuvent être mises en place sans diagnostic précis.
Une fois le plan d'intervention élaboré, les mesures nécessaires concrètes sont mises en place pour le soutien à l'élève présentant les besoins éducationnels spéciaux.	Un plan d'intervention est élaboré si la situation de l'élève revêt un caractère complexe et nécessite la mise en place de mesures adaptatives. Un comité formé de la direction de l'orthopédagogue et des enseignants des matières de base participent à cette rencontre.
Les plans d'intervention sont révisés régulièrement ou au besoin selon l'évolution de la situation de l'élève.	Une fois le plan d'intervention élaboré, les mesures nécessaires concrètes sont mises en place pour le soutien à l'élève présentant les besoins éducationnels spéciaux.
	Les plans d'intervention sont révisés régulièrement ou au besoin et de façon obligatoire à chaque année pour les cas plus permanents.

Plan d'intervention : Outil qui permet de prioriser les besoins spécifiques, les objectifs et les moyens mis en place des élèves au niveau éducationnel.

SERVICES AUX ÉLÈVES

SOUTIEN AUX ÉLÈVES

Des dispositions sont mises en œuvre pour satisfaire les élèves de notre établissement ayant des besoins tels que le déficit d'attention, le trouble du spectre de l'autisme, la dyslexie, la dyscalculie, la mobilité réduite et d'autres. Nous pouvons classer ces besoins en trois catégories.

- 1) Outils d'aide favorisant l'apprentissage : Dictionnaires électroniques, dictaphone, reconnaissance et synthèse vocale, outils pédagogiques numériques, fournir un ordinateur portable en sont des exemples.
- 2) Mesures de support à l'environnement de l'élève : Accompagnement, place préférentielle, clé d'ascenseur, toilettes adaptées, portes automatiques en sont des exemples.
- 3) Autres besoins liés à l'anxiété : Isolement lors d'évaluation, accompagnement, port de coquilles, accorder du temps supplémentaire en sont des exemples.

Une diversité de services complémentaires est aussi offerte par du personnel spécialisé dont vous pourrez en constater l'étendue dans une annexe rattachée au présent document.

CERTIFICATION, ÉVALUATIONS ÉLECTRONIQUES ET AMÉNAGEMENTS À DES FINS D'INCLUSION

L'école secondaire Louis-Joseph-Papineau souscrit à des demandes d'aménagement de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion telles que rendues possible par l'IB pour la certification des élèves. Ces aménagements peuvent être liées aux tâches concernant les portfolios électroniques ou les évaluations sur ordinateur de fin de programme.

AUTRE SOUTIEN ET DIFFÉRENCIATION

Nous avons également mis en place un système pour un encadrement spécial destiné aux élèves qui ont de la difficulté à prendre leur responsabilité au niveau des travaux à la maison (devoirs). Nous avons élaboré une méthode visant à responsabiliser les élèves avec une approche de soutien plutôt que coercitive. Nous laissons la chance à l'élève de s'adapter aux exigences avant d'utiliser les moyens plus punitifs. Le manque de motivation ou la négligence des travaux scolaires sont considérés comme nécessitant un soutien plus spécifique.

De plus, des mesures d'aide et de support aux élèves sont déjà en place et à leur disposition dans les différents profils de cheminement scolaire à LJP. Advenant des situations particulières, des élèves inscrits au PEI pourraient selon les besoins bénéficier éventuellement de soutien

pédagogique. Le tableau ci-dessous illustre les différents moyens selon l'approche RAI (Réponse à l'intervention) dont vous trouverez le modèle en annexe du présent document.

ENCADREMENT DES DEVOIRS :	Cette mesure vise à ce que les élèves développent des habitudes de travail à la maison et consolident les notions apprises en classe. Un suivi particulier sera mis en place au PEI afin de maximiser l'implication de l'élève dans ses travaux pour favoriser sa réussite.
RÉCUPÉRATION :	Ce service pourrait être offert sur l'heure du dîner ou après les classes en parascolaire afin de réviser des notions dans lesquelles les élèves ont pris du retard.
ENSEIGNEMENT-RESSOURCE :	Enseignants(es) libérés(es) pour aider les élèves en difficulté en mathématique et en français. Les ateliers peuvent être en classe, en groupe ou individuel hors classe.
ORTHOPÉDAGOGIE :	Suivi individuel visant la rééducation de l'élève dans un domaine précis.
ASSISTANTE-LINGUISTIQUE :	Une personne-ressource, généralement d'origine britannique, accompagne occasionnellement l'enseignant de langue seconde.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

ÉTABLISSEMENT

- Placer l'adaptation des services éducatifs comme première préoccupation de toute personne intervenant auprès des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Favoriser le développement de la communauté éducative :
 - En considérant l'élève comme étant un acteur principal de sa réussite;
 - En accueillant les parents à l'école et en soutenant leur participation;
 - En assurant la coordination des interventions et en ouvrant l'école aux différents partenaires.
- Porter une attention particulière à la situation des élèves à risque, notamment ceux qui présentent les caractéristiques de retard d'apprentissage ou de troubles de comportement;
- Se donner des moyens d'évaluer la réussite éducative des élèves sur les plans de l'instruction, de la socialisation, de la qualification et d'évaluer la qualité des services;
- Entretenir une communication ouverte avec les parents et les tuteurs légaux des élèves;
- Veiller à ce que les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux disposent d'un exemplaire de la politique d'éducation inclusive de l'établissement et du règlement du programme de l'IB concerné, qu'ils lisent ces documents et qu'ils les comprennent;
- Mettre en place le processus d'évaluation des besoins et des capacités des élèves avec la participation des parents en collaboration avec les responsables des services éducatifs;
- Lors de l'inscription de l'élève dans l'école, favoriser une démarche qui permet aux parents de faire connaître les besoins et les capacités de leur enfant;
- Établir un plan d'intervention adapté aux besoins des élèves;
- Identifier les services éducatifs disponibles à l'école ou dans le cadre de l'organisation des services du centre de services;
- Assurer le suivi et la mise à jour du plan d'intervention auprès des intervenants concernés;
- Organiser le temps des apprentissages et de l'enseignement de manière à fournir des programmes d'études vastes, équilibrés et connexes, et à répondre aux besoins changeants de la communauté.

ENSEIGNANTS

- Prendre connaissance de la politique d'éducation inclusive;
- Avoir une compréhension approfondie des exigences relatives à l'enseignement des matières de l'IB;
- Collaborer pour concevoir, planifier et mettre en œuvre le programme PEI;
- Créer un environnement rassurant dans lequel les élèves peuvent apprendre en se sentant respectés dans leur diversité;
- Supprimer les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants;
- Prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement afin de produire leur travail conformément aux attentes;

- Fournir un retour d'information.

ÉLÈVES

- S'impliquer activement dans les activités d'apprentissage;
- S'assurer de leur propre compréhension des contenus enseignés;
- Poser des questions sur les contenus enseignés nécessitant des éclaircissements;
- Participer aux récupérations lorsque cela s'avère nécessaire;
- Faire les devoirs et les travaux demandés par les enseignants et les remettre à temps;
- Se préparer adéquatement pour les évaluations;
- Respecter les règles en matière d'intégrité intellectuelle.

PARENTS/TUTEURS LÉGAUX

- Prendre connaissance de la politique de l'établissement en matière d'éducation inclusive;
- Faire part à la direction de l'établissement de toute condition pouvant interférer avec l'apprentissage de leur enfant;
- Tenir l'établissement informé de tout changement de cette ou de ces conditions.
- Aider leur enfant à planifier une charge de travail gérable, pour qu'il puisse répartir son temps efficacement.

LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

Afin de respecter les mesures mises en place dans la politique de l'intégrité, il faut s'assurer que les élèves ont à leur disposition tous les outils et les ressources. De cette façon, chaque élève aura la chance de se sentir valorisé et de se développer pleinement son potentiel. En ayant les bons outils l'élève sera en mesure de démontrer ses propres compétences en utilisant une bonne conduite.

LIEN AVEC LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans notre établissement, nous nous assurons d'inclure tous les élèves peu importe leur langue maternelle. Bien que la langue d'enseignement soit le français, des outils et des ressources sont mis en place pour favoriser l'intégration de tous dans les différentes matières. Notre contexte socioculturel est très homogène et contribue à la rareté des différences dans les langues parlées.

LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ADMISSION

Dans le but d'inclure chaque élève avec leurs différences, notre politique d'admission permet à quiconque de participer au processus de sélection. Tous les élèves du territoire peuvent espérer être admis à notre programme ou bénéficier du rayonnement du programme dans l'école. Nous croyons que les groupes hétérogènes favorisent le développement de compétences sociales et de collaboration.

ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE SIGNALEMENT

SIGNALEMENT

PRÉVENTION ET INTERVENTION RAPIDE

Enseignant	Nom de l'élève : _____ Date de naissance : _____	
	Motif de la demande et description de la problématique	
	Obligation de joindre les notes évolutives ou mémos GPI à la demande. L'enseignant peut joindre tout autre document qu'il juge pertinent.	
	Mesures mises en place par l'enseignant	
	<input type="checkbox"/> Récupération avec l'élève	<input type="checkbox"/> Adaptation de mon enseignement
	Date(s) :	Date(s) :
<input type="checkbox"/> Adaptation des devoirs	<input type="checkbox"/> Adaptation de l'espace	
Date(s) :	Date(s) :	
<input type="checkbox"/> Consultation auprès de l'orthopédagogue	<input type="checkbox"/> Communication avec les parents	
Date(s) :	Date(s) :	
<input type="checkbox"/> Autres (T.E.S., aide aux devoirs, service de psychologie, etc.)		
Date(s) :		

Profil des types d'élèves à risque

(tiré du document du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ))

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Le type « peu motivé » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Semble s'ennuyer en classe. ▪ Difficulté à faire des choix. ▪ Adopte une attitude d'évitement face à l'effort. ▪ Laisse paraître un état dépressif. 				
Le type « difficultés d'apprentissage » (accuse des retards scolaires) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaille lentement, mais fait des efforts. ▪ Demande constamment de l'aide. ▪ Adopte généralement une attitude positive face à l'école. ▪ Peu d'habiletés sociales. 	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Le type « difficulté de comportement extériorisées » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté d'adaptation sociale, scolaire et/ou familiale. ▪ Se comporte de façon inadéquate en classe malgré l'application des conséquences prévues aux règles de conduite. ▪ Refus persistants dans un encadrement justifié. ▪ Contribue à dégrader l'atmosphère de la classe. 	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Le type « difficulté de comportement intériorisées » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifeste une timidité excessive. ▪ Manifester un état léthargique. ▪ Refuse d'établir des relations interpersonnelles. ▪ Manifeste des signes d'indifférence. ▪ Développe une anxiété excessive. 	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais

Services d'appui demandés
Signature de l'enseignant : _____ Date: _____

Direction d'école	Décision de la direction d'école
	(Si possible, 10 jours ouvrables après que l'enseignant a remis le présent formulaire à la direction d'école.)
	<input type="checkbox"/> Services accordés : Début : _____ suivi le : _____ <input type="checkbox"/> Soutien de l'orthopédagogue <input type="checkbox"/> Évaluation en orthopédagogie <input type="checkbox"/> Évaluation en orthophonie <input type="checkbox"/> Évaluation en psychologie <input type="checkbox"/> cognitive <input type="checkbox"/> affective <input type="checkbox"/> TDAH <input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents <input type="checkbox"/> Autorisation de transmission <input type="checkbox"/> Aide aux devoirs <input type="checkbox"/> Référence vers les services du M.S.S.S. <input type="checkbox"/> Autre : spécifiez
	<input type="checkbox"/> Mise en place d'un comité d'intervention : (La direction décide de donner suite aux recommandations du comité d'intervention ou de ne pas les retenir, dans les 15 jours de ces recommandations si possible.) Raisons : _____ _____
	<input type="checkbox"/> Services refusés : Raisons : _____ _____
_____ Signature de la direction d'école	_____ Date

SIGNALEMENT
DEMANDE DE RENCONTRE DU COMITÉ D'INTERVENTION
(joindre les notes évolutives ou GPI mémos)

Identification de l'élève

Nom : _____ Date de naissance : _____

Services ou moyens déjà utilisés

<input type="checkbox"/> Implication des parents <input type="checkbox"/> Récupération <input type="checkbox"/> Aide aux devoirs	Consultation auprès de : <input type="checkbox"/> Équipe-cycle <input type="checkbox"/> TES <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Orthopédagogue <input type="checkbox"/> Orthophoniste <input type="checkbox"/> Autres : _____	Soutien de la part de : <input type="checkbox"/> Enseignant-orthopédagogue <input type="checkbox"/> Enseignant-ressource <input type="checkbox"/> Autres : _____
--	--	--

Motif de la demande

- A)** Révision de la situation de l'élève
- B)** Demande de services d'appui (Description des services d'appui demandés) :

- C)** Demande dans le but de faire reconnaître l'élève comme :
- présentant des troubles du comportement
 - étant en difficulté d'apprentissage
 - présentant des troubles graves du comportement
 - ayant un handicap ou une déficience (précisez : _____)

Il ne s'agit pas d'un diagnostic posé par l'enseignant, mais bien de pistes ou d'indices à explorer

Note : Dans le cas d'une demande de reconnaissance, le comité d'intervention doit se rencontrer dans les 15 jours suivant la remise du présent formulaire.

Signature de l'enseignant

Date

Décision de la direction

Il y aura une rencontre du comité d'intervention. Date prévue : _____

Il n'y aura pas de rencontre du comité d'intervention.

Suivi préconisé : _____

Raisons :

Signature de la direction

Date

ANNEXE 2 : PLAN D'INTERVENTION TYPE DE L'ÉTABLISSEMENT



PLAN D'INTERVENTION SECONDAIRE

SERVICES À METTRE EN PLACE POUR AIDER L'ÉLÈVE

Nom de l'élève : _____
 D.D.N. : _____
 École : 010 École secondaire Louis-Joseph-Papineau

Date : _____
 Titulaire : _____

modifié le : 2022-11-03

L'élève chemine au niveau de

Parcours de formation : PFG PFGA PFAE FMS FPT

Niveau actuel : Première

Difficulté :

Classe d'aide :

Français Communiquer					
P	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					

Mathématique Communiquer					
P	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					

Anglais Communiquer					
P	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>					

Profil de l'élève

Sphère dans laquelle se situe la problématique :	Précisions :	CAPACITÉS DE L'ÉLÈVE : Forces et intérêts sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour aider l'élève.
Apprentissage		
Langagière		
Développement moteur et physique		
Développementale/comportementale		
Psycho-affective		
PFAE Insertion Professionnelle		

Sphères

Apprentissage Langagière Développement moteur et physique Développementale/comportementale Psycho-affective PFAE Insertion Professionnelle

BESOINS PRIORITAIRES	OBJECTIFS ET SEUIL DE RÉUSSITE	INTERVENANTS impliqués dans l'atteinte de ces objectifs	MOYENS/STRATÉGIES/ADAPTATIONS	ÉVALUATION
				En date du l'objectif est : <input type="radio"/> <Aucun> <input type="radio"/> Atteint <input type="radio"/> À poursuivre <input type="radio"/> À modifier

Commentaires et pistes de travail :

Recommandations suite à la révision du plan d'intervention

Il est possible de recourir à la procédure d'examen des plaintes du centre de services scolaire en cas d'insatisfaction du parent ou de l'élève.

 Signature de la direction

 Date

 Signature du parent

 Date

 Signature de l'élève

 Date

ANNEXE 3 : FICHES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES

L'école secondaire Louis-Joseph-Papineau et des organismes de la communauté environnante offrent une panoplie de services qui peuvent aider ou soutenir les élèves dans leur cheminement scolaire et personnel.

Vous trouverez ci-dessous les services offerts dans l'établissement. Notez cependant que certains services sont accessibles lorsqu'une référence est demandée par l'école. Une liste plus complète avec les noms des responsables, locaux, liens téléphoniques et les procédures d'accès est mise à jour en septembre de chaque année et sera mise à la disponibilité de tous.

SERVICE	DISPONIBILITÉ	DOMAINE D'INTERVENTION
TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (3)	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention en situation de crise, troubles de comportement, toxicomanie, problématiques multiples. ▪ Suivis disciplinaires, plans d'intervention, retours de suspension. ▪ Ateliers divers, rencontres individuelles ou de groupe. ▪ Références.
INFIRMIÈRE DU CLSC		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé mentale ou physique. ▪ Relation d'aide. ▪ Vie sexuelle. ▪ Troubles de nutrition. ▪ Prévention, violence et abus.
TRAVAILLEUSE SOCIALE DU CLSC	Présente selon les besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations parentales, familiales, amoureuses, interpersonnelles. ▪ Adaptation scolaire ▪ Timidité, rejet des autres. ▪ Dépression, anxiété, agressivité, tendances suicidaires.
POLICIER ÉDUCATEUR	Sur demande	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Domaine judiciaire, plaintes. ▪ Prévention de la criminalité.

SERVICE	DISPONIBILITÉ	DOMAINE D'INTERVENTION
PSYCHOLOGIE	Mercredi toute la journée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation psychologique intellectuelle et socioaffective. ▪ Dépistage et évaluation de pathologies et références. ▪ Suivi pour difficultés d'ordre personnel reliées à la santé mentale. ▪ Relations d'aide diverses
PSYCHOÉDUCATRICE	Référence faite par le personnel et la direction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi pour des difficultés d'adaptation et de comportement. ▪ Soutien en motivation scolaire. ▪ Suivi et atelier en lien avec l'intimidation et l'agression indirecte.
ORTHOPÉDAGOGIE	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation. ▪ Accompagnement individuel et en classe. ▪ Stratégies d'études ▪ Ateliers divers.
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres individuelles ▪ Ateliers d'information. ▪ Évaluation et test d'intérêts.
INTERVENTION EN TOXICOMANIE (CISSS DE L'OUTAOUAIS)	Sur référence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépendance aux drogues et à l'alcool. ▪ Évaluation et références. ▪ Ateliers divers.
ANIMATION DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE (AVSEC)	Sur demande ou référence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuil. ▪ Relations avec les autres et la communauté. ▪ Passage primaire/secondaire. ▪ Recherche de sens.
BIBLIOTHÈQUE	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt de volumes et livres. ▪ Recherche informatique. ▪ Lieu de détente et de travail.
PRÉVENTION CÉSAR PETITE-NATION	Ateliers donnés en classe occasionnellement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention des dépendances. ▪ Rencontres de groupe. ▪ Formation de parents.
RESPONSABLE DE L'AUDIOVISUEL	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audiovisuel
TECHNICIENNES EN TRAVAUX PRATIQUES (2)	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des ateliers ▪ Préparation des laboratoires
BO ²	Tous les jours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation à la vie étudiante
TECHNICIENNE EN LOISIRS	4 jours semaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification et gestion des activités sportives et de loisirs

ANNEXE 4 : PROCÉDURES RAI (RÉPONSE À L'INTERVENTION)

DÉMARCHE À SUIVRE POUR RECEVOIR DES SERVICES D'AIDE À L'APPRENTISSAGE

LA RÉCUPÉRATION

LES ENSEIGNANTS

- EFFECTUENT UN RETOUR SUR LES NOTIONS VUES EN CLASSE.
- ACCOMPAGNENT À LA PRÉPARATION D'EXAMEN OU À LA REVISION.
- ACCESSIBLE À TOUS LES ÉLÈVES
- SANS OBLIGATION (SAUF DANS CERTAINS CAS)

Les enseignants réfèrent aux enseignants-ressources

L'ENSEIGNEMENT RESSOURCE ENSEIGNANTS SÉLECTIONNÉS PAR LA DIRECTION

- EFFECTUENT UN RETOUR SUR LES NOTIONS ET/OU LES PRÉALABLES REQUIS, OU RECONSTRUCTION DES SAVOIRS
- PROPOSENT DES STRATÉGIES OU MÉTHODES DE TRAVAIL
- ACCESSIBLE AUX ÉLÈVES CIBLÉS (AVEC OU SANS PLAN D'INTERVENTION) EN CLASSE OU EN SOUS-GROUPES.
- SIGNATURE DES PARENTS S'IL Y A LIEU.

Conjointement, l'enseignant et l'enseignant ressource rédigent le signalement de l'élève

SIGNALEMENT DE L'ÉLÈVE À LA DIRECTION SI LES DIFFICULTÉS PERSISTENT

LA RÉÉDUCATION

L'ORTHOPÉDAGOGUE

- RÉÉDUCATION DES NOTIONS ANTÉRIEURES.
- STRATÉGIES DE TRAVAIL
- GESTION DE L'ANXIÉTÉ.
- ACCESSIBLE AUX ÉLÈVES AVEC UN DOSSIER JAUNE (UN CODE, UN PLAN D'INTERVENTION).
- SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE.

BIBLIOGRAPHIE

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe*. Genève, 2013, 78 pages.

COMMISSION SCOLAIRE AU-CŒUR-DES-VALLÉES, *Politique EHDAA*. Gatineau, 2012, 17 pages.